COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

2021-082

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 49

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 Octobre 2021
Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

Étaient présents : Mesdames Sabine BIERRY, Christiane CUNY, Odile FUCHS, Monique GRISNAUX, Olivia GUILLOTIN, Martine HEROS-JORDAN, Pascale JACQUOT, Sabine KAEUFLING, Sylvie KROUCH, Martine KWIATKOWSKI, Murielle LANGNER, Pascale MATHIOT, Alice MOREL, Virginie PACLET,

Messieurs Jean Louis BATT, Laurent BERTRAND, Denis BETSCH, Marc DELLENBACH, Gérard DESAGA, Alain FERRY, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Guy HAZEMANN, Hubert HERRY, Alain HUBER, Gilbert IBARS, Ervain LOUX, Romain MANGENET, André MEYER, Jaques MICHEL, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Philippe PFISTER, Philippe REMY, Pierre REYMANN, Marc SCHEER, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, André WOLFF, André WOOCK, Pascal ZIMBER.

Avaient donné procuration : Patrick APPIANI, Nicolas BONEL, Marc GIROLD, Alain GRISE, Alain JEROME,

Excusés : Mesdames Viviane BOLLORI, Christiane OURY. Messieurs Jean Marc CHIPON, Jean DUBOIS,

Suppléants présents : Madame Claudine BOHY. Messieurs Jean COURRIER, Olivier DOMINIQUE, Raymond GRANDGEORGE, Serge GRISLIN, Jean Paul HUMBERT, Yves JAUDON, Yves MATTERN, François SCHEPPLER

Suppléants excusés : Mesdames Elisabeth GEWINNER, Francine MICHEL. Messieurs Etienne HALTER, Pierre MOYON

Assistaient à la réunion : Mesdames Bénédicte LE MOINE, Rachel LE GUERET-VERGER, Violette NOSELLI. Messieurs Frédéric BIERRY, Franck JEHL, Francis KLEIN, Eric MUZIOTTI.

Le lundi 18 Octobre 2021
À 19 heures
À la Salle Polyvalente à La Broque

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2021,
2. Décisions du bureau du 4 Octobre 2021,
3. Communications,
4. Intervention de Madame Bénédicte Le Moine, Pilote MAIA Molsheim-Schirmeck
   Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie,
5. Convention AZUR FM/RCB,
6. Bénaville : demande de subventions, programme de désamiantage curage,
7. Site Delpierre à Wisches,

2021-083

8. Comptabilité : Passage à la M57 et expérimentation Compte Financier Unique,
9. Ressources Humaines : plan d'action 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle femmes hommes
10. Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2021,
11. GEMAPI -SDEA : désignation des délégués, commune de Muhlbach sur Bruche,
12. Divers.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres présents, aux invités, mesdames Rachel Le Guerer Verger (CeA), Bénédicte Le Moine(MAIA), Messieurs Frédéric Bierry, Président de la CeA , Francis Klein (CeA) et Franck Jehl(Azur FM) et donne lecture des membres excusés ou représentés.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance de Conseil de communauté du 20 septembre 2021, est approuvé, par quarante-quatre (44) voix pour et une (1) abstention.

2. DECISIONS DU BUREAU DU 4 OCTOBRE 2021,

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **11 320,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : ADAPTATION

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 782,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **11 555.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,
Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **24 728.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.
Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,
Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **404,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à :

- La société ANTEA le comblement des piézomètres (sur le site de stockage des boues) et la rédaction des attestations de comblement pour un coût évalué à **1 935.00 € HT**,
- L'association Emmaus Mundo le nettoyage et l'entretien du site steinheil pour un coût évalué à **4 316.40 €** en 2021, puis **2 996.40 €** en 2022,
- L'entreprise Mercier-David la fourniture et la pose de 3 portes au Hall des sports à Schirmeck pour un montant évalué à **11 965.00 € HT**.
- L'entreprise OTIS le remplacement de la carte de frein de poulie de l'ascenseur de la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à **968.46 € HT**.
- L'entreprise Philippe SELVA travaux de crépis pour la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à **460.00 € HT**.
- L'entreprise Escapade, la vérification du mur d'escalade à la salle polyvalente de La Broque pour un montant évalué à **858.0 € HT,**
- L'entreprise SCHOEFFTER le ponçage et la vitrification du parquet de la salle socio-culturelle à la salle polyvalente de la Broque pour un montant évalué à **9 440.00 € HT**,
- L'entreprise AFL Services la fourniture et pose de pièces sur la chaudière du chalet du Champ du Feu pour un montant évalué à **234.66 € HT** et de filtres pour un montant évalué à **510.76 € HT**,
- La société Intersport la fourniture de buts école de football pour un montant évalué à **575 € TTC la paire**

3. COMMUNICATIONS,

Animatrice Natura 2000

Jean Bernard Pannekoecke et Jean Louis Batt présentent Madame Violette NOSELLI, embauchée depuis le 21 septembre 2021 en remplacement de Monsieur Adrien Boillot.

Projet déchèterie à la MAF

Jean Bernard Pannekoecke et Alain Huber présentent le projet de déchetterie porté par le Select'om sur le site de la MAF à Wisches en remplacement du site de Schirmeck à proximité de l'Intermarché.

Réunion grand cycle de l'eau et fiscalité GEMAPI :
Suite à la réunion de la Commission Locale du Grand Cycle de l'Eau, Monsieur le Président informe mesdames et messieurs les délégués communautaires que la contribution budgétaire au titre de GEMAPI passerait de 44 000.00 € à 125 000.00 € en 2022, pour tenir compte des travaux à entreprendre. Cette proposition sera soumise en conseil de communauté en séance budgétaire en février 2022.

Tarifs électricité et gaz : Monsieur le Président rappelle aux délégués communautaires que la communauté de communes a par délibération en date du 19 novembre 2018 décidé de passer avec Electricité de Strasbourg pour une période de trois années, les contrats suivants :

- Pour l'électricité, (Salle polyvalente à La Broque, terrain de Football à Barembach)
- Pour le gaz (Salle polyvalente de la Broque, Hall des sports et Maison de la Vallée à Schirmeck et Club house du terrain de football à Barembach).

Ces contrats viennent à échéance au 31 décembre 2021. Compte tenu de la situation actuelle du prix des énergies, liée à un contexte sanitaire particulier et à des considérations économiques et politiques mondiales, il serait judicieux de ne renouveler les contrats que pour une année et de relancer la consultation en 2022.

4. INTERVENTION DE MADAME BENEDICTE LE MOINE, PILOTE MAIA MOLSHEIM-SCHIRMECK

(Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie).
La présentation a été transmise à tous les délégués et les documents remis.

5. CONVENTION AZUR FM/RCB,

Intervention de Monsieur Franck Jehl d'Azur FM

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de convention proposé par les radios AZUR FM et RCB.

Ces deux radios ont pour mission la communication sociale de proximité. La présente convention porte sur l'information communale, intercommunale et associative. Le service local permet aux associations, comités des fêtes, communes, Communauté de communes et Office de Tourisme de faire connaitre auprès d'un large public les projets, réalisations ou manifestations locales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer convention avec RCB et AZUR FM pour l'année 2021. La participation annuelle est calculée sur la base de 0.30 € par habitant. Sur la base de 21 302 habitants la contribution annuelle 2021 est de **6 390.60 €.**

AUTORISE le Président à passer et à signer la convention à intervenir.

Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2021.

6. BENAVILLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS, PROGRAMME DE DESAMIANTAGE CURAGE,

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté le projet de curage désamiantage du site Hébergement à Bénaville sur la commune de Saulxures.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération, en lien avec les syndicats territorialement compétents,

AUTORISE Monsieur Jean Bernard PANNEKOECKE, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces travaux et notamment les marchés publics à intervenir,

SOLLICITE les aides prévues pour ce type d'opération, auprès de la Région Grand Est, au titre de la résorption des friches et des verrues paysagères, de l'Etat au titre de la DSIL et/ou de la DETR et de la Collectivité Européenne d'Alsace. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Programme retenu : *tranche ferme + tranche optionnelle* **Montant prévisionnel du projet (HT)**		**Recettes prévisionnelles sollicitées** (cocher si acquis)		
Repérage amiante avant démolition	11 225 €	☐ Etat (préciser)	150 000 €	30 %
Mesures d'empoussièrement initiales	5 300 €	☐ Conseil Régional	150 000 €	30 %
Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre	14 880 €	☐ CEA	100 000 €	20 %
Travaux de curage-désamiantage	387 254 €	☐ Commune	€	%
Inspections visuelles et mesure d'empoussièrement de seconde restitution sur la base de 10 zones de confinement	20 000€	☐ EPCI	100 000 €	20 %
Mission CSPS de niveau 3	2 000 €	☐ Europe	€	%
Aléa 10%	38 725€	☐ Autres (à préciser) :	€	%
Divers	20 616 €	Autofinancement	€	%
TOTAL	**500 000 €**	**TOTAL**	**500 000 €**	

7. SITE DELABLI A WISCHES : PORTAGE DE L'OPERATION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 16 juin 2021 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

CONSIDERANT la possibilité d'acquérir l'ensemble du site au prix de 300 000.00 €

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés à WISCHES (Bas-Rhin) 67130, rue de la Mazière figurant au cadastre sous-section 07 n° 427/186 d'une contenance de 28469 m² et section 07 n° 428/186 » d'une contenance de 1531m², consistant en un site industriel agro-alimentaire ayant notamment accueilli des activités de transformation du saumon (filetage et fumage) en vue d'assurer la maitrise foncière de l'ensemble et de faciliter la transition vers d'autres usages économiques ;

- D'approuver les dispositions des projets de convention de portage foncier et de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération et d'autoriser M. Jean Bernard PANNEKOECKE, Président de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche à signer les conventions de portage et de mise à disposition nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

8. COMPTABILITE : PASSAGE A LA M57 ET EXPERIMENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE,

La candidature de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) est retenue. Document commun à l'ordonnateur et à son comptable, le CFU remplace les actuels comptes administratifs et comptes de gestion. Ce document est conçu pour être plus simple et plus lisible et assurer la transparence des comptes.

Pour pouvoir faire partie de cette expérimentation, la Communauté de communes doit remplir les pré requis suivants :

- Dématérialiser ses documents budgétaires et comptables vers la Trésorerie et la Préfecture
- Adopter, au plus tard pour l'exercice 2022, le référentiel budgétaire et comptable M57,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME la candidature de la communauté de communes de la vallée de la Bruche à cette expérimentation CFU,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU, à intervenir entre la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin.

9. RESSOURCES HUMAINES : PLAN D'ACTION 2021-2023 RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES HOMMES

VU les textes législatifs et réglementaires suivants,

loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 septies,

loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 2,

loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 94,

Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

VU les avis suivants,

- Avis du Conseil commun de la fonction publique du 19 décembre 2019,
- Avis du Conseil national de l'évaluation des normes du 16 janvier 2020,
- Avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin, en date du 6 septembre 2021,

CONSIDERANT QUE

- Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est établi et, le cas échéant, révisé, dans chaque collectivité territoriale et établissement public de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, par l'autorité territoriale après consultation du comité social territorial compétent ;
- Le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes précise la période sur laquelle il porte, dans la limite de la durée de trois ans prévue par l'article 6 septies de la loi du 13 juillet 1983 susvisée. Il définit, pour cette période, la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés, notamment dans les domaines mentionnés du 1° au 4° du même article.
- Le plan d'action comporte au moins des mesures visant à :

1. Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
2. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
3. Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
4. Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

   Le comité social compétent est informé chaque année de l'état d'avancement des actions inscrites au plan.

- Le plan d'action est rendu accessible aux agents par tout moyen.
- Le plan d'action est transmis avant le 1er mars de l'année suivant le terme du plan précédent à l'Autorité Préfectorale,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Plan d'action 2021/2023 relatif à l'égalité professionnelle Femmes Hommes de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, qui repose sur 6 principes fondamentaux :

a. L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental
b. L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être atteinte qu'en éliminant tous les autres types de discriminations (ethnique, religieuse, socioéconomique...)
c. Une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le processus décisionnel est nécessaire dans toute société démocratique
d. Tous les stéréotypes, attitudes et préjugés fondés sur le sexe sont à bannir pour arriver à l'égalité

e. Toutes les activités des collectivités territoriales doivent prendre en compte la perspective femmes-hommes
f. Des plans d'actions dotés de ressources adéquates doivent être mis en place

10. DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2021,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
D-6226	Honoraires	29 400,00 €	
R-73111	Taxes foncières et d'habitation		-2 438 200,00 €
R-7318	Autres impôts locaux ou assimilés		50 200,00 €
R-73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales		-30 000,00 €
R-7382	Fraction de TVA		1 695 400,00 €
R-74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)		688 000,00 €
R-74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		99 000,00 €
R-74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat		-35 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT		29 400,00 €	29 400,00 €

11. GEMAPI - SDEA : DESIGNATION DES DELEGUES, COMMUNE DE MUHLBACH SUR BRUCHE,

VU la délibération du conseil de communauté de la Vallée de la Bruche en date du 15 juin, 2020 désignant les délégués de la Communauté de communes au SDEA pour la compétence Grand Cycle de l'Eau,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Nicolas BONEL de la commune de Muhlbach sur Bruche en remplacement de monsieur François DONNY, démissionnaire.

12. DIVERS

LIQUIDATION DE LA SOCIETE RESTECH : RETENUE DE GARANTIE

Par jugement en date du 6 mars 2018, le Tribunal de Commerce de NANCY a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de de la société RESTECH-BTP (SAS) 870, Rue Denis Papin Quartier des Entrepreneurs 54710 LUDRES. Par jugement en date du 9 juin 2020, le Tribunal de Commerce de NANCY a prononcé la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE qu'une retenue de garantie d'un montant de **206.39 €** n'a pu être versée à cette entreprise.
Un titre de ce montant va être émis.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

2021-092

Compte rendu du 18 octobre 2021

M. André MEYER		Mme Virginie PACLET	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
Mme Sylvie KROUCH		M. Marc DELLENBACH	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		Mme Pascale MATHIOT	
Mme Christiane CUNY		M Denis BETSCH	
M. Philippe PFISTER		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean-Louis BATT		/	
Mme Martine KWIATKOWSKI		/	
Mme Martine HEROS JORDAN		M. André WOOCK	
Mme Murielle LANGNER		M. André WOLFF	
/		Mme Odile FUCHS	
M. Thierry SIEFFER		M. Marc SCHEER	
/		/	
/		Mme Pascale JACQUOT	
M Romain MANGENET		M. Gilbert IBARS	
M Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Jérôme SUBLON		M Laurent BERTRAND	
Mme Monique GRISNAUX		/	
/		M Ervain LOUX	
/		Mme Olivia GUILLOTIN	
M. Pascal ZIMBER		M Pierre REYMANN	
M Jacques MICHEL		M Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M Alain HUBER	
Mme Sabine BIERRY			